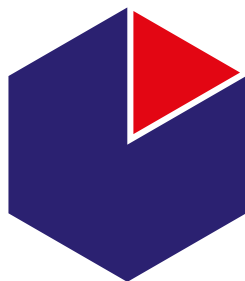


SEPEM

EST



L'industrie au cœur des territoires

COLMAR

14 / 15 / 16

J U I N

2 0 2 2

Guide

Exposants



Toutes les étapes pour **réussir** votre salon



Un événement organisé par GL events Exhibitions Industrie

ZA Mayne II - 47440 Casseneuil (France) / Tél. : +33(0)5 53 36 78 78 / service.exposant.sepem@gl-events.com

SOMMAIRE - FAQ

GÉNÉRALITÉS

Pour venir à COLMAR EXPO ?	P.3
Quelles sont les horaires visiteurs du Salon ?	P.4
L'Équipe du Salon	P.4

MONTAGE – DÉMONTAGE

Quels sont les horaires pour le montage et démontage	P.5
Quels sont les horaires d'ouverture de l'accueil exposants ?	P.5
Les accès pour le Montage et Démontage	P.6
Comment imprimer mes badges exposants / Badges Montage	P.7

PENDANT LE SALON

Où stationner pendant le salon	P.6
Quels sont les horaires d'accès au salon	P.7

MON STAND

Espace exposant	P.8
-----------------------	-----

J'ai besoin d'infos sur mon stand

Type de cloisons - La couleur de la moquette - Electricité - Nettoyage - Wifi	P.9
Besoins Spécifiques – Élingage – Air comprimé – Eau – Courbe D	P.13
Comment faire livrer sa marchandise sur son stand	P.14
Où stocker mes emballages vides pendant le salon	P.14
Restauration sur salon	P.15
J'ai besoin d'un TV, je veux éclairer mon stand	P.15
J'ai besoin de mobilier complémentaire	P.15

GARDIENNAGE - RÉGLEMENT - SÉCURITÉ

A partir de quand le salon est gardienné	P.17
Quelles sont les règles à respecter en matière de sécurité incendie	P.17
Règlement de décoration	P.19
Principales règles sécurité et hygiène à respecter sur un salon	P.21

QUOI FAIRE EN CAS D'INCENDIE OU D'ACCIDENT	P.21
---	------

INFOS COVID	P.22
--------------------------	------

MEMENTO	P.23
----------------------	------

ACCÈS AU PARC DES EXPOSITIONS DE COLMAR

ADRESSE :

COLMAR EXPO - Avenue de la Foire aux Vins
68000 Colmar
T. +33(0)3 90 50 50 50



EN VOITURE :

En provenance de Strasbourg : A85, puis N83 sortie 23 – Colmar puis Parc des Expositions.
En provenance de Mulhouse : A 35, sortie 24 : Colmar Nord : Puis Parc des Expositions.



BUS :

La ligne E relie la gare, le centre-ville et la Parc des Expositions
Arrêt : « Parc des Expositions RD 83 »



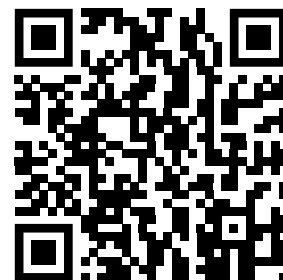
TRAIN :

Un train toutes les heures en provenance de Mulhouse et Strasbourg.
Liaison avec Bale et l'Allemagne.

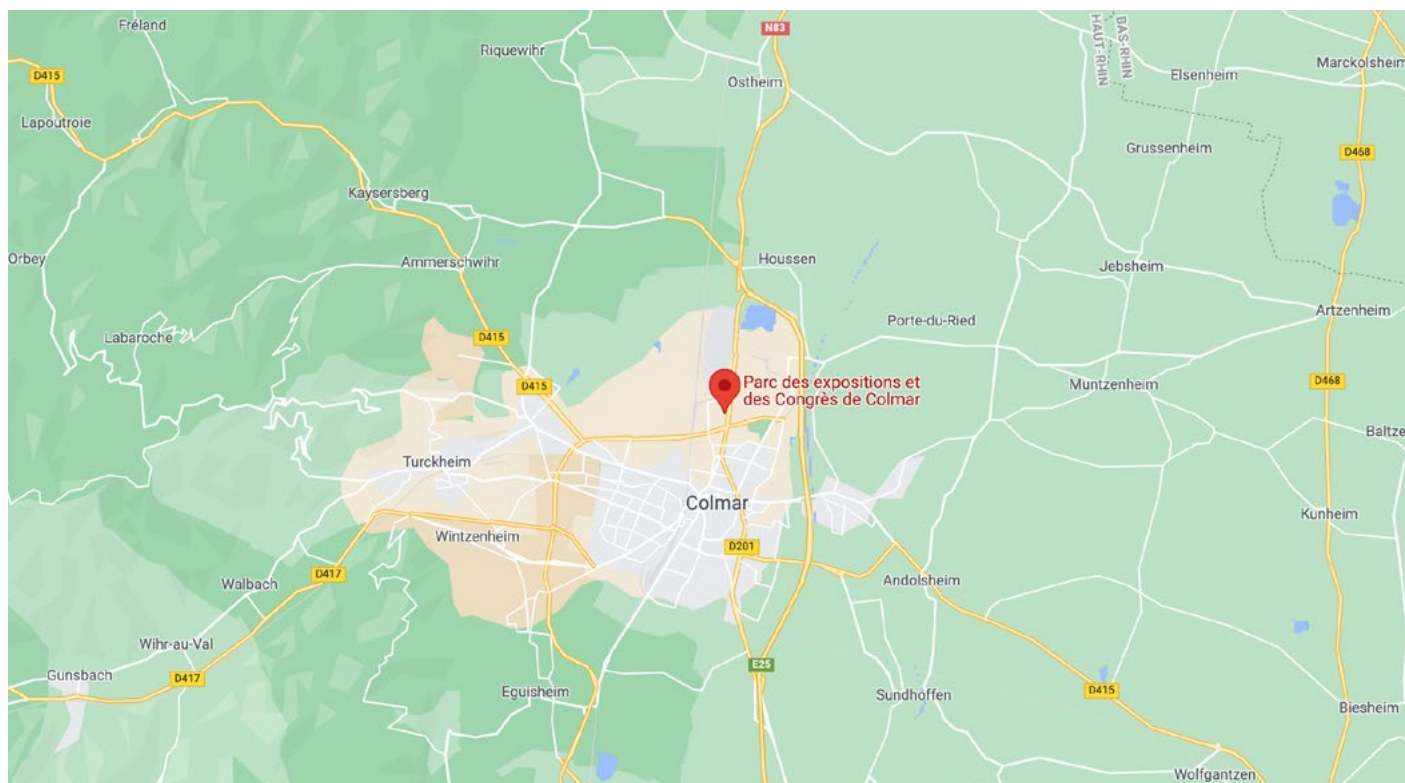


AVION

Le Parc Expo se situe à :
40 m de l'Aéroport de Bale/Mulhouse
45 m de Strasbourg
1h30 de Zurich



COORDONNÉES GPS



DATES ET HORAIRES DU SALON

Le salon SEPEM Industries - EST se déroulera sur le site COLMAR EXPO.

Mardi 14 juin 2022 : 9h – 18h

Mercredi 15 juin 2022 : 9h – 18h

Jeudi 16 juin 2022 : 9h – 17h

L'ÉQUIPE DU SALON

Directeur Général

Sebastien Gillet

Directrice de SEPEM Industries

Julie Voyer

Commissaire Général

Philippe Dutheil

Service commercial SEPEM

Véronique Fantin • veronique.fantin@gl-events.com

Aurélie Lacoste • aurelie.lacoste@gl-events.com

Sandra Joaquim • sandra.joaquim@gl-events.com

Emilie Vaillant • emilie.vaillant@gl-events.com

Chloé Tonti • chloe.tonti@gl-events.com

Michael Monmaille • michael.monmaille@gl-events.com

Service INDUSTRIE ONLINE

Jessie Carter • jessie.carter@even-pro.com

Service Communication – Marketing

Xavier Legrand • xavier.legrand@gl-events.com

Sylviane Loubradou • sylviane.loubradou@gl-events.com

Audrey Haryouli • audrey.haryouli@gl-events.com

Service Data/Pub

Aurélie Collié • aurelie.collie@gl-events.com

Melissa Marquis • melissa.marquis@gl-events.com

Service Technique

Claire Brault • claire.brault@gl-events.com

Nadège Cappelletto • nadege.cappelletto@gl-events.com

COLMAR@SEPEM-INDUSTRIES.COM

Organisation :



GL Exhibitions Industrie

ZONE ARTISANALE MAYNE II - CS 80223 - 47440 CASSENEUIL

Tel : 05 53 36 78 78

L'ensemble des équipes du salon vont vous contacter – à différents moments – concernant votre dossier.

MONTAGE – DÉMONTAGE

Quels sont les horaires pour le montage et démontage	P.5
Les accès pour le Montage et Démontage	P.6
Comment imprimer mes badges exposants	P.7
Quels sont les horaires d'ouverture de l'accueil exposants ?	P.7

DATES ET HORAIRES MONTAGE/DÉMONTAGE

MONTAGE EXPOSANTS :

Dimanche 12 juin 2022 de 14h à 18h

Lundi 13 juin 2022 de 8h à 21h00, dernière entrée 20h

Vous devez avoir terminé votre installation aux dates et heures fixées par l'organisateur, lesquelles dates et heures passées, aucun emballage, matériel, véhicule de transport, entrepreneur extérieur, ne pourront plus, sous quelque motif que ce soit et quelque fait dommageable que cela soit pour l'exposant, accéder, être maintenus, ou se maintenir sur le site de la manifestation.

DÉMONTAGE EXPOSANTS :

Jeudi 16 juin 2022

17h00 : Début Démontage exposant

Livraison caisses sur stand par transpalette

17h30 : **Ouverture des portails du Parc des expositions et des bâtiments**, sur autorisation du Chargé de Sécurité Incendie pour accès Véhicules sauf semi-remorque.

19h00 : Accès poids lourds dans l'enceinte du Parc des Expositions.

Accès chariot élévateur dans les halls.

Début du démontage des stands : Enlèvement des barres de led et démontage des cloisons.

21h00: Fin démontage exposants. Vos réserves doivent- impérativement - être vidés dès le jeudi soir.

Vendredi 17 juin 2022 :

de 8h à 12h **Votre stand doit être impérativement démonté à 12h le vendredi.**

OUVERTURE ACCUEIL EXPOSANT

Toute l'équipe de SEPEM INDUSTRIES se tiendra à votre disposition à l'accueil Exposants,

Hall 3

Dimanche 12 juin 2022 de 14h à 18h

Lundi 13 juin 2022 de 8h à 19h30

Mardi 14 juin 2022 de 8h à 18h30

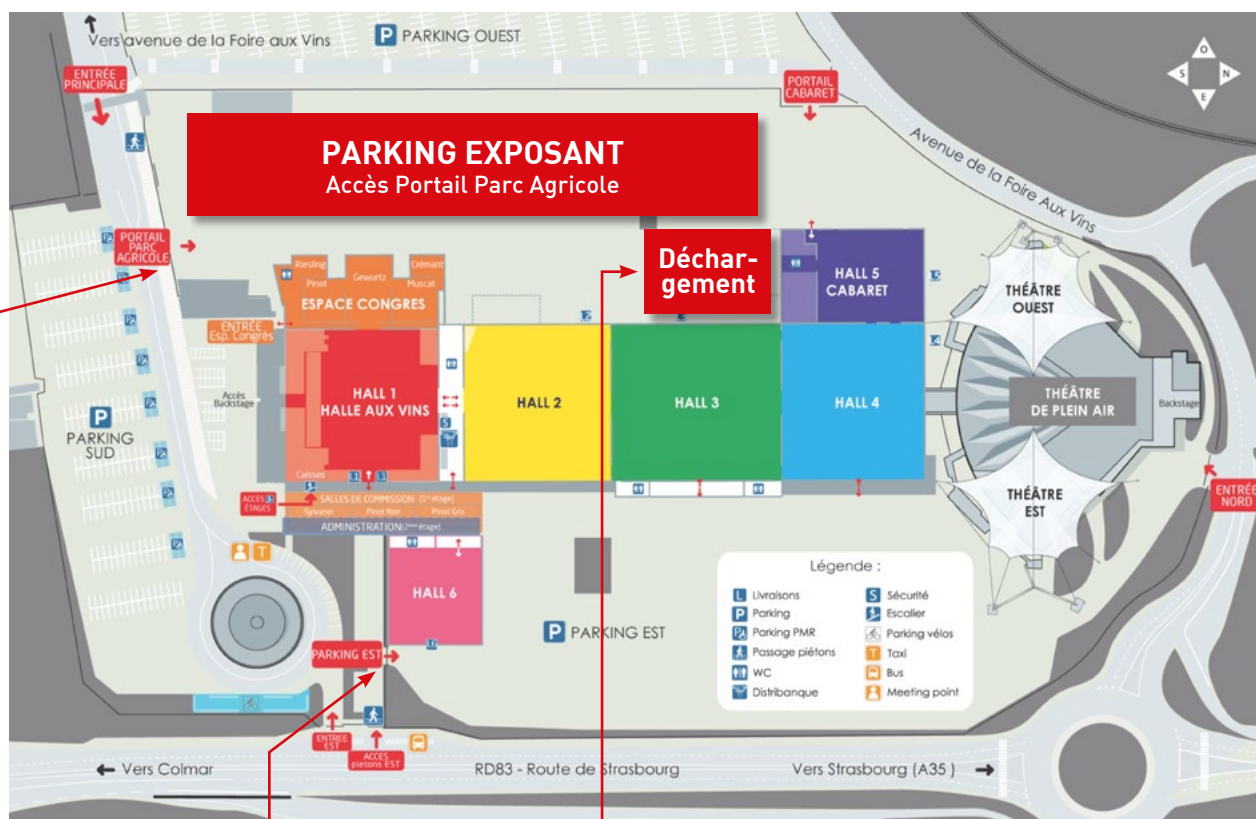
Mercredi 15 juin 2022 de 8h à 18h30

Jeudi 16 juin 2022 de 8h à 17h30

Présentez-vous dès votre arrivée pour :

- Pour tous problèmes techniques (électricité, spots...)
- Pour toute commande supplémentaire (badges exposants, rails de spots...) : toute commande doit être accompagnée d'un règlement

PLAN ACCES MONTAGE / PLAN ACCES SALON



Dimanche 13 Juin :
Accès Portail Parc Agricole

Lundi 14 Juin :
Accès Portail Parc Agricole
Accès Parking Est

Jeudi 17 Juin
Accès Portail Parc Agricole

Zone : Déchargement PL et stockage

PENDANT SALON

Accès Parking et accès aux halls pour les exposants :

→ Mardi 14 juin 2022 : 8h à 19h

→ Mercredi 15 juin 2022 : 8h à 21h

→ Jeudi 16 juin 2022 : 8h à 22h

PARKINGS EXPOSANTS

Vous avez le droit à une place de parking à venir retirer à l'accueil exposant. Lorsque celui-ci sera complet vous pourrez stationner sur les parkings visiteurs. Ces derniers sont gratuits.

BADGES MONTAGE / DÉMONTAGE

Ces badges sont obligatoires pendant les périodes de montage et démontage et le salon.
Seules les personnes badgées auront accès au Parc des Expositions.



N'oubliez pas de les imprimer pour vos monteurs et standistes.

POUR CRÉER VOS BADGES MONTAGE/DÉMONTAGE :

Rendez-vous : **dans votre espace exposant**

HORAIRE ACCÈS SALON SEPEM

PENDANT SALON : Accès Parking et accès aux halls pour les exposants :

Mardi 14 juin 2022 : 8h à 19h

Mercredi 15 juin 2022 : 8h à 21h

Jeudi 16 juin 2022 : 8h à 21h

MON STAND

Espace exposant	P.8
J'ai besoin d'infos sur mon stand :	
Type de cloisons - La couleur de la moquette -Electricité -Nettoyage-Wifi.....	P.9
Besoins Spécifiques – Elingage – Air comprimé – Eau – Courbe D	P.12
Comment faire livrer sa marchandise sur son stand	P.14
Où stocker mes emballages vides pendant le salon :	P.14
Restauration sur salon	P 15
J'ai besoin d'un TV, je veux éclairer mon stand	P.15
J'ai besoin de mobilier complémentaire.	P.15

VOTRE ESPACE EXPOSANT

Vous avez reçu de notre part un mail avec un code exposant vous permettant d'accéder à votre Espace exposant. ➔ <https://sepem.a-p-c-t.net/connexion>

L'Espace exposant vous permet de :

- Commander des prestations complémentaires : branchements électriques – réserve – bandeau de signalétique – nettoyage
- Commander vos prestations spécifiques type Air Comprime – élingage – Point d'eau
- Déclaration machines en fonctionnement
- Vos demandes montage anticipée – ex arrivée machines
- Plan du stand.
- Vos Badges montage/démontage

Il est impératif de remplir cet espace – même si vous n'avez pas de prestations complémentaires. L'étape du plan est incontournable.

En cas de non-remplissage du dossier technique à la date indiquée, votre stand sera implanté par défaut avec les prestations incluses dans votre pack d'inscription.

⚠ N'oubliez pas de remplir la partie communication.

TYPE DE STANDS

Lors de votre inscription, vous avez commandé :

► Soit un stand équipé ► Soit Un stand Clef en main ► Soit un stand nu ► Soit un stand Start-Up

POUR RAPPEL, le stand comprend :

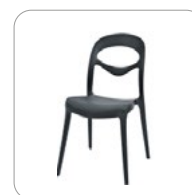
STAND ÉQUIPE :

- Moquette
- Cloisons blanches – descriptif ci-dessous
- 1 réserve de 1 m² par 9 m²
- 1 branchement de 2 kW
- 1 barre LED par 9 m²
- 1 enseigne
- Nettoyage du stand
- Crédit mobilier de 40€ par m²



STAND CLÉ EN MAIN : 9 à 15 m²

- Moquette
- Cloisons blanches – descriptif ci-dessous
- 1 réserve de 1 m² par 9 m²
- 1 branchement de 2 kW
- 1 barre LED
- 1 enseigne
- Dotation mobilier : 1 table – 3 chaises – 1 porte document



STAND CLÉ EN MAIN : supérieur à 15 m²

- Moquette
- Cloisons blanches – descriptif ci-dessous
- 1 réserve de 1 m² par 9 m²
- 1 branchement de 2 kW
- 1 barre led par 9 m²
- 1 enseigne
- Crédit Mobilier de 15€ par m²



STAND NU :

- Moquette
- Cloisons blanches – descriptif ci-dessous
- Enseigne




ESPACE START-UP :

- Moquette
- Enseigne sur porte enseigne
- 1 branchement du 1kw
- 1 mange debout et 2 tabourets bar



COULEUR DE MOQUETTE

HALLS	ALLEES	EXPOSANTS
SEPEM	 Rouge écrevisse PANTONE 1805 C	 Bleu marine PANTONE 282 U

CLOISONS DE STANDS

Le stand est composé :

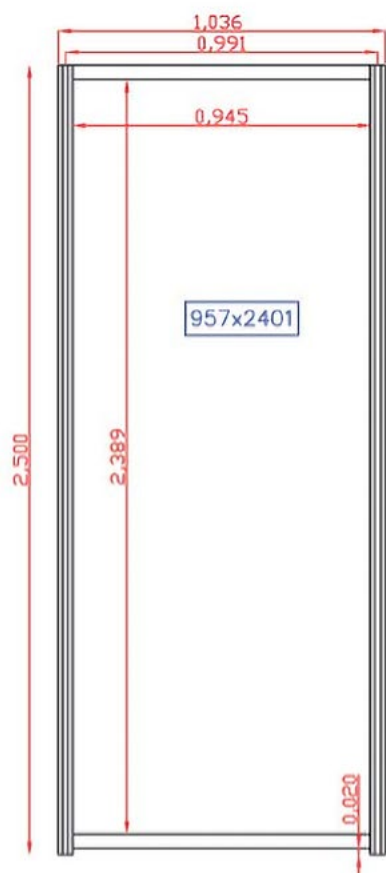
De cloisons en mélaminé, de couleurs blanches, de 1,036 m x 2,50 m de haut.

Agrafes, boulonnage, vissage et grosses pointes, tout élément d'accroche pouvant détériorer le support sont interdits. La détérioration des cloisons vous sera facturée.

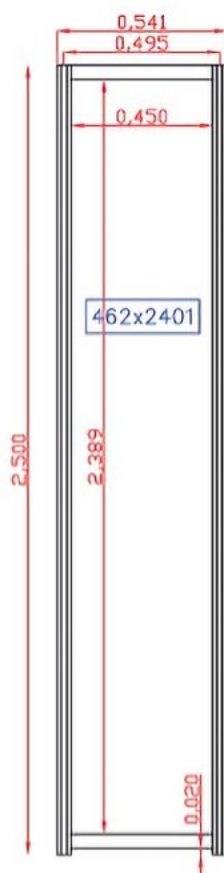


Idéal : Patafix ou adhésif repositionnable

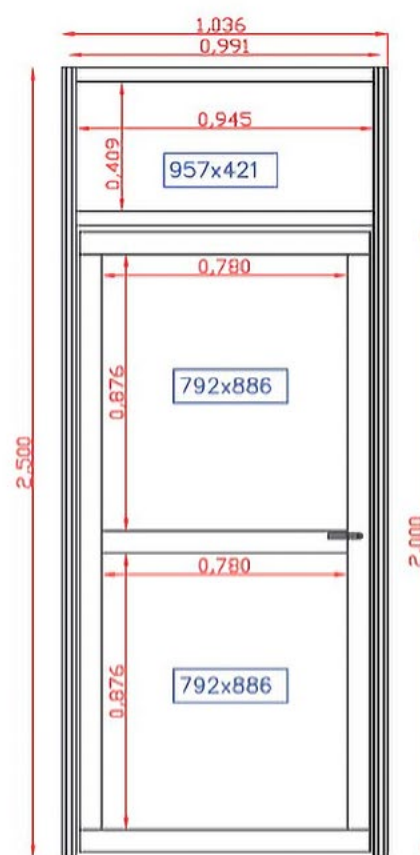
CLOISON DE 1 MÈTRE



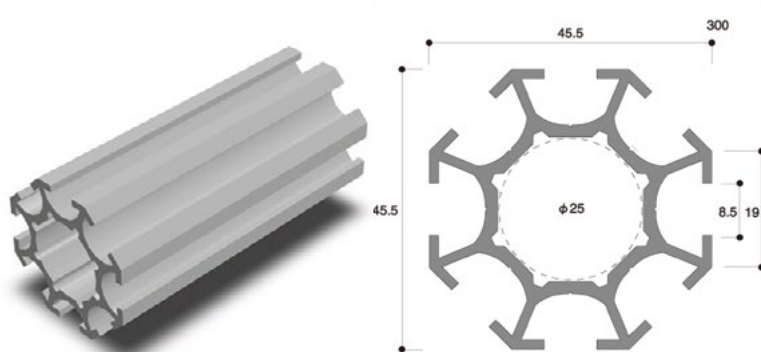
CLOISON DE 50 CM



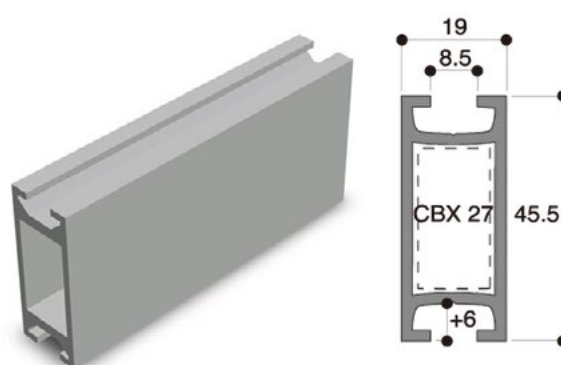
PORTE



Réf. PX 8019



Réf. TR 1945



IMPRESSION BANDEAUX DE STAND



Par l'intermédiaire de votre espace exposant, vous avez la possibilité de commander des bandeaux de stands (visuel ci-dessous)

Vous trouverez ci-joint quelques consignes à respecter pour transmettre vos visuels :

impression directe PVC - fourniture des bandeaux

- Ne pas mettre de bords perdus, rester au format fini.

- Prévoir une zone tranquille de 10 mm tout autour (une partie des bandeaux disparaît dans les rainures).

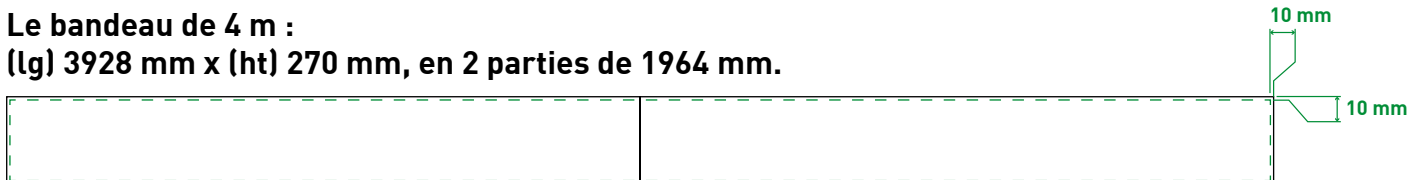
Le bandeau de 2 m :
(lg) 1948 mm x (ht) 270 mm



Le bandeau de 3 m :
(lg) 2938 mm x (ht) 270 mm



Le bandeau de 4 m :
(lg) 3928 mm x (ht) 270 mm, en 2 parties de 1964 mm.



Finalisation de vos fichiers

Options et repères à faire figurer ou non sur vos fichiers | Fourniture des exécutables.

- **Ne pas faire figurer les hironnelles, marques ou cible** de sérigraphie ou de cromalin.
- Éviter les annotations en angle ou bas de fichiers
- **Intégrer vos bords perdus au format du visuel** plutôt que d'utiliser les réglages de bords perdus des logiciels de mise en page.

Par exemple pour une toile enduite de 3000 x 2500 mm, faire un fichier fini de 3200 x 2700 mm.

Et pour rappel merci :

- d'aplatir vos transparences et effets.
- de vectoriser vos textes.
- d'enlever vos options de surimpression (pb impressions des noirs, disparition du blanc).
- importer les visuels HD dans vos montages pdf

Les fichiers contrôlés non-conforme seront retournés accompagnés d'explications ainsi que, éventuellement, d'un devis d'infographie pour les rendre conformes.

MISE EN GARDE :

La non-conformité des fichiers reçus retardera leur production, au risque même de ne plus pouvoir les imprimer en temps et heure, ou de **pénaliser les budgets en induisant des coûts d'infographie.**

BRANCHEMENTS ÉLECTRIQUES

Nous vous rappelons que si vous avez commandé :

- **Un stand Équipé ou Clé en Main**, vous avez un branchement électrique de 2 kW compris dans le cout du stand.

- **Si vous avez un stand Nu** ou si vous avez besoin d'une puissance supérieur à 2 kW, **reportez-vous à l'Espace exposant.** [👉 https://sepem.a-p-c-t.net/connexion](https://sepem.a-p-c-t.net/connexion)

A noter : La barre de LED est branchée sur une de vos prises de votre branchement électrique. Il ne vous restera donc qu'une seule prise de disponible.

Cafetière 0,8 à 4 Kw (moyenne 1,5 kW)

Bouilloire 0,3 à 1,7 kW

Réfrigérateur 0,2 Kw

Ordinateur 0,1 Kw

Aspirateur 1,5 Kw en moyenne

Barre de led 0,3 kW



Merci de nous indiquer explicitement, à l'aide du croquis, situé dans l'étape 8 de l'espace exposant, l'emplacement souhaité de votre compteur sur votre stand.

En cas de non-précision sur le plan,

Le branchement électrique sera – obligatoirement - mis dans votre réserve.

Si vous n'avez pas de réserve, il sera situé à en fond de stand à gauche.

La barre de led sera positionnée sur le bandeau de stand.

Nous nous réservons le droit de vous facturer un coût de changement d'emplacement de compteur en cas de non-précision préalable de l'emplacement souhaité sur votre stand.

Besoin d'une installation spécifique type Courbe D ou 300 mA :

Vous exposez du matériel en fonctionnement sur votre stand, nécessitant un besoin spécifique électrique Type Courbe D ou 300 Ma pour fonctionner. Ce type de demande nécessite une installation particulière dans un Etablissement recevant du Public.

Merci de faire la demande par l'intermédiaire du formulaire de l'Espace exposant.

WIFI

Reportez vous à votre espace exposant pour la commande. Nous ne pouvons vous garantir le débit.

NETTOYAGE

Nous assurons le nettoyage et l'entretien des allées et des parties communes en dehors des heures d'ouverture du salon, tous les jours.

• **Si vous avez un stand équipé** le nettoyage de votre stand est compris dans le coût du stand.

• **Pour un stand Clé en main et Nu :**

Le jour de l'ouverture du salon, nous assurerons l'enlèvement du polyane et le nettoyage de votre stand. Le mercredi et jeudi : le nettoyage est à votre charge.

Si vous ne souhaitez pas procéder vous-même au nettoyage de votre stand les mercredi et jeudi matin, nous vous proposons cette prestation dans votre espace exposants.

Pour les personnes qui souhaitent évacuer leurs déchets pendant la journée, des conteneurs à verre et à déchets divers seront placés à l'extérieur des halls. Tous les soirs, déposez vos déchets de la journée dans l'allée, en bordure de votre stand, en mettant les éventuelles bouteilles de verre à part pour faciliter le tri aux équipes de nettoyage qui les collecteront.

Merci à l'avance de votre collaboration.

Le nettoyage de votre stand comprend : passage d'aspirateur et vidage des poubelles

ÉLINGUES / AIR COMPRIMÉ / EAU / INSTALLATION ELECTRIQUE SPÉCIFIQUE / DÉCLARATION MACHINES EN FONCTIONNEMENT

- Accroches d'éléments (signalétique, pont lumières à la charpente des halls)
- Besoin en air comprimé
- Besoin d'eau
- Besoin installation électriques spécifique
- Déclaration machine en fonctionnement

Nous vous remercions de remplir les demandes dans l'Espace exposant.

LIVRAISON DE MARCHANDISES

DEUX POSSIBILITÉS :

Vous souhaitez confier cette prestation à un prestataire :

- Ils assureront l'enlèvement de votre marchandise ou machine à l'adresse de votre choix
- L'acheminement au Parc des Expositions - COLMAR EXPO
- Le déchargement sur votre stand
- Stockage emballage vide
- Rechargement et réexpédition

Nous vous conseillons de prendre contact avec GONDRAND Logistique
Directement à mario.tedesco@gondrand.fr Tél : +33 (0)4 78 69 50 02 ou via notre Espace exposant.

Vous assurez votre propre transport de marchandises :

Vous devez être **présent** sur le stand à l'arrivée des marchandises afin d'en prendre livraison.

Le Salon ne pourra en aucun cas réceptionner la marchandise qui, si vous êtes absent, sera déposée librement sur votre stand sans contrôle de notre part.

Vous devrez assurer le déchargement, rechargement et stockage des emballages.

Hors le stockage géré par GONDRAND, il n'y a pas d'espaces de stockage.

Le Salon et l'assureur n'assument aucune responsabilité pour les avaries, vols, dommages, etc... survenus aux marchandises, matériaux, équipements, personnes, pendant la durée de l'installation, du déménagement et du transport.

ARRIVÉE DES MACHINES :

Pour des raisons de sécurité,

Le Vendredi 10 juin 2022 : Livraison des machines impératives sur le Parc des Expositions.

Le Dimanche 12 juin 2022 : Livraison des machines sur stand par votre logisticien.

Le Lundi 13 juin 2022 : : Aucun chariot élévateur ne sera autorisé dans les halls.

Le Jeudi 16 juin 2022 : Chariot élévateur à partir de 19h.

Le Vendredi 17 juin 2022 : Reprise des machines.

Adresse de livraison :

ALPEXPO – SALON SEPEM INDUSTRIES COLMAR
Avenue de la Foire aux Vins
68000 COLMAR – France

Hall + n° stand

N° de portable de l'expéditeur :

Préciser la date et l'heure de votre présence à votre transporteur pour réceptionner la marchandise.

STOCKAGE DE MARCHANDISES

La sté Gondrand peut vous assurer le stockage de vos caisses vides.

Nous vous conseillons de prendre contact avec GONDRAND Logistique

Directement à mario.tedesco@gondrand.fr Tél : +33 (0)4 78 69 50 02 ou via notre Espace exposant.

RESTAURATION SUR SITE

Un restaurant classique, un self et différents points sandwichs fonctionneront en permanence sur le salon à partir du **Lundi 13 juin 2022**.

Pour des propositions de PLATEAUX REPAS - COCKTAIL SUR STAND - Kit Café :
N'hésitez pas à contacter : - Aude LAFEUILLE - AZ RECEPTIONS
a.lafeuille@azreceptions.com - 03 89 21 06 33

Selon l'évolution de la pandémie, et si nécessaire, nous serons amenés à faire évoluer notre offre de restauration.

PRESTATAIRES

LOCATION DE MOBILIERS :

Vous avez besoin de mobiliers pour votre stand.

Via l' Espace exposant ➔ <https://sepem.a-p-c-t.net/connexion>

ou Contacter : Benjamin Briset : 01 30 11 98 31 – Mail : benjamin.briset@gl-events.com

LOCATION TV HIFI :

Vous avez Besoin de TV, d'Éclairage spécifique pour votre stand

Contacteur : Oriol CERDAN 06.84.83.92.73 - Mail: oriolcerdan@free.fr

CONCEPTION DE STANDS :

Maud Guyot – GL Lives maud.guyot@gl-events.com | www.gl-events.com

TRAITEUR :

Contacteur : AZ RECEPTIONS : a.lafeuille@azreceptions.com - 03 89 21 06 33

GARDIENNAGE

RÈGLES SÉCURITÉ INCENDIE

RÈGLEMENT DE DÉCORATION

RÈGLES SÉCURITÉ AU TRAVAIL

A partir de quand le salon est gardienné	P.17
Quelles sont les règles à respecter en matière de sécurité incendie	P.17
Règlement de Décoration de Mon stand	P.24
Quelles sont les règles à respecter en matière de sécurité au travail.....	P.25
En cas d'accident.....	P.25
Protocole Covid	P.26

GARDIENNAGE

L'organisation du salon se charge de la surveillance générale des salons dans les meilleures conditions mais **il s'agit là d'une obligation de moyens et non de résultat.**

Gardiennage à partir du Dimanche 12 juin 2022 à 14h, et jusqu'au Jeudi 16 juin 2022 à 17h.

Ce dispositif ne concerne en aucun cas la surveillance des aménagements de stand qui demeurent sous la responsabilité exclusive des exposants.

QUELQUES CONSEILS

- Respecter les horaires d'ouverture aux exposants et ne pas abandonner les stands durant l'ouverture.
- Ne laisser aucun objet de valeur sur les stands en dehors des heures d'ouverture.
- Nous attirons votre attention sur les risques accrus de vols pendant les périodes de Montage et démontage.

PENDANT LE SALON

Nous vous conseillons vivement de sécuriser vos matériels informatiques et vidéos avec des câbles de sécurité (en vente dans tous les magasins informatiques)

LORS DU DÉMONTAGE

Nous vous recommandons vivement de déménager vos objets de et de vider votre réserve dès la fermeture du salon.

COMMISSION DE SÉCURITÉ INCENDIE

Comme toutes les manifestations similaires, SEPEM Industries, et avec lui ses exposants, est tenu de respecter les dispositions de l'arrêté du 23 Juin 1965 modifié, du décret N° 731007 du 31 Octobre 1973 et de l'arrêté du 18 Juin 1987, relatifs à la protection des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

En conséquence, nous vous demandons instamment de proscrire l'emploi du polystyrène expansé, de ne remplacer, sous aucun prétexte, les tissus que nous avons utilisés pour la décoration générale et qui correspondent aux normes de sécurité requises.

Le Chargé de Sécurité Incendie sera présent à partir du Lundi 13 juin 2022.

Il examinera la conformité des stands.

Vos installateurs de stands doivent fournir les procès-verbaux de classement au feu des matériaux de décoration utilisés sur les stands.

Pour des aménagements spéciaux, stands à étages etc..., les dossiers de sécurité doivent être fournis.

📄 En page suivante vous trouverez les matériaux autorisés et les documents à fournir.

Matériaux

En fonction de leur réaction au feu, les matériaux traditionnels présentent les classements conventionnels suivants (Dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'apporter la preuve du classement) :

M0 ou **A** normes Européennes = **Incombustible**

M1 ou **B** normes Européennes = **Non inflammable**

M2 ou **C** normes Européennes = **Difficilement inflammable**

M3 ou **D** normes Européennes = **Moyennement inflammable**

M4 ou **E** normes Européennes = **Facilement inflammable**

MATÉRIAUX	AUTORISÉ	DOCUMENT À FOURNIR
Bois (ou composite à base de bois) > 18 mm non stratifié	Bois (non stratifié) aggloméré de bois latté contre-plaqué	Néant (matériaux assimilés a M3)
Bois < 18 mm et > 5 mm Bois > 18 mm, stratifié	M3 d'origine ou D normes Européennes	Procès-verbaux M3 (ou Labels sur matériaux)
Contre-plaqué - Aggloméré < 5 mm composite à base de bois	M1 ou ignifugé 2 faces par peintures, vernis, sels d'imprégnation par un applicateur agréé ou B normes Européennes	Procès-verbaux M1 ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Moquettes au sol	Naturel : M4 ou E normes Européennes Synthétique : M3 ou D normes Européennes	Procès-verbaux
Tissus et revêtements textiles muraux	M1 ou ignifugé B normes Européennes	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Matières plastiques (plaques, lettres)	M1 ou B normes Européennes	Procès-verbaux M1
Peintures	Sur support M0 , M1 ou bois autorisé (peinture nitrocellulosique) interdite	Procès-verbaux de support
Décoration flottante (papier, carton)	M1 ou ignifugé ou B normes Européennes	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Décoration florale en matériau de Synthèse	M1 d'origine (ignifugation interdite) ou B normes Européennes	Procès-verbaux M1
Décoration collée ou agrafée (papier)	Sans justification si collée sur toute la surface ou agrafée tous les 5 cm en pose fractionnée	
Mobilier	Gros mobilier : M3 ou D Structure légère : M3 ou D Rembourrage : M4 ou E Enveloppe : M1 ou B	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation (sans justificatif si mobilier de location)
Vitrages	Armés, trempés, feuilletés	Procès verbaux, certificats ou justificatifs telles que facture
Autres matériaux	Accord à demander	Réponse écrite du chargé de sécurité

RÈGLEMENT DE DÉCORATION

IMPORTANT :

En signant sa demande d'admission, l'exposant a pris l'engagement de respecter et de faire respecter par tous les intervenants toutes les clauses du « Règlement général » et du « Règlement du salon ». Le règlement général de la Fédération Française des salons spécialisés peut être obtenu sur simple demande auprès de GL Events Exhibitions.

Tout projet non validé en amont et qui ne respecterait pas les règles fixées sera étudié et modifié sur place (pendant le montage), aux frais de l'exposant.

Merci de nous retourner impérativement le plan de votre stand (plan de perspective et plans de masse et d'élévation côtés) pour approbation sur l'espace technique, à la rubrique projet de stand ou à pascal.redon@dstech-prod.com.

1 Sol, poteaux et murs des halls

Il est interdit de percer, visser, clouer, sceller, dans les structures porteuses ou non, et notamment dans les murs, les bardages, les portes, les plafonds, les planchers, les sols, les piliers des halls et la charpente métallique. De plus, les murs, les piliers et la charpente ne doivent pas être sollicités par la charge des objets exposés ou de décors (Sauf autorisation expresse de l'organisateur)

Il est interdit de peindre ou de tapisser sur les murs et piliers des halls et autres locaux sans interposition, au préalable, d'un support intermédiaire. Lors du démontage de ce support, les structures des bâtiments ne doivent en aucun cas témoigner de l'aménagement précédemment réalisé. Il en est de même pour le sol qui ne doit pas être recouvert de peinture. En cas d'application d'un revêtement collé, l'enlèvement de ce dernier ne doit laisser subsister, sur le sol, aucune trace de colle. Les produits de nettoyage devront être agréés par les services de VIPARIS ou par l'organisateur pour éviter toute détérioration par des corps ou liquides agressifs.

Votre emplacement doit être restitué dans l'état initial. Tous les débris (moquette, adhésif...) doivent être retirés. Les dégâts constatés lors du démontage des stands seront facturés à l'exposant responsable.

L'exposant est lui-même responsable pour ses prestataires : décorateurs, installateurs, entrepreneurs....

2 Installation des stands et présentation des matériels

Les matériels présentés ne devront causer aucune gêne ou préjudice aux stands voisins. Aucun matériel ne doit dépasser de la surface du stand. Les produits exposés ne sont pas limités en hauteur (sauf par la hauteur du bâtiment) dans la mesure où toute enseigne ou signalétique fixée sur ce matériel répond au règlement de décoration. Si vous souhaitez présenter une machine en fonctionnement, vous devez impérativement retourner à notre chargé de sécurité le formulaire « machine ou appareil en fonctionnement » pour autorisation. Aucune structure ou produit de présentation ne doit dépasser de la surface du stand.

3 Animations sonores

La puissance rayonnée par les éléments d'animation (sonorisation, vidéo) ne devra en aucun cas dépasser les 80 dB (A) - valeur mesurée dans une zone de 3 m autour du stand, et ce sans aucune exception, même de courte durée.

4 Installations électriques des stands

Il est formellement interdit d'utiliser les installations privées du parc des expositions (caniveaux des halls, réseaux souterrains, trappes...) pour le passage de câbles électriques.

5 Hauteur de construction / retrait en mitoyenneté

Généralités :

- Aucun élément de décoration, mobilier, enseigne, éclairage, ne doit dépasser des limites du stand,
- Hauteur maximum 6m* (Structure, signalétique et pont scénique) *Selon le parc des expositions,

Stand en îlot:

Si vous avez réservé un stand en îlot (4 faces ouvertes), vous avez l'interdiction d'occulter une face en montant une cloison. Le stand doit rester impérativement en 4 faces ouvertes.

Stand mitoyen avec un autre stand:

- La hauteur maximale des cloisons de séparation entre deux stands doit être de 2,50 m à partir du sol du hall,
- Toute construction/signalétique/pont scénique d'une hauteur comprise entre 2.5m et 4m doit respecter un retrait de 1 m par rapport au stand mitoyen.
- Toute construction/signalétique/pont scénique d'une hauteur comprise entre 4m et 6m doit d'une part respecter un retrait de 1 m par rapport au stand mitoyen.

L'habillage des piliers est autorisé jusqu'à une hauteur de 6m m à partir du sol. Il est interdit de logotyper la partie du poteau donnant sur l'allée.

6 Enseigne / Pont lumière

Toute enseigne devra être élinguée ou bien n'être solidaire de la structure que par une armature légère et respecter une hauteur maximale de 6 m à partir du sol. Toute signalétique élinguée ne doit pas descendre sous une hauteur de 3,50 m à partir du sol.

7 Lumière

Les hermes d'éclairage sont admises (sans aucun élément de signalisation) élinguées et indépendantes au-dessus des structures du stand, et devront respecter une hauteur maximale de 6 m à partir du sol. Les herses d'éclairage doivent observer un retrait de 1m par rapport au stand mitoyen.

8 Elingage / accrochage à la charpente

Chaque demande est soumise à une étude de faisabilité réalisée sur la charge totale à suspendre (et non un poids par point). Seuls les services du Parc des Expositions sont autorisés à intervenir sur les charpentes des halls. Vous devez vous mettre en relation avec le Parc pour faire effectuer ces interventions.

9 Utilisation de bouteilles de gaz

Le nombre de bouteilles de gaz doit être réduit au minimum. Leur stockage sur le stand est formellement interdit. Leur raccordement et leur fixation à la machine sont obligatoires. L'utilisation de bouteilles vides ou factices est souhaitée, celles-ci devront être repérées et marquées par l'exposant. En dérogation aux dispositions des articles G27 et G28 les récipients contenant 13Kg de gaz liquéfié au plus sont autorisés dans les salles d'exposition. Les bouteilles sans détendeur non utilisées à des fins démonstratives sont interdites. Les bouteilles en service doivent toujours être placées hors d'atteinte au public et être protégées contre les chocs. Elles doivent être :

soit séparées les unes des autres par un écran rigide et incombustible et implantées à raison de 1 bouteille pour 10 m² au moins et avec un maximum de 6 par stand, soit éloignées les unes des autres de 5m au moins et avec un maximum de 6 par stand.

Les bouteilles non raccordées, vides ou pleines, doivent être stockées à l'extérieur du bâtiment.

10 Prospectus

La distribution de tracts, prospectus, etc est strictement interdite en dehors des stands y compris aux abords des halls (galerie d'accueil, parking, parvis).

11 Matériels en fonctionnement

Tous les matériels présentés en fonctionnement pendant la durée du salon doivent faire l'objet d'une déclaration auprès du cabinet de sécurité SASU CABINET YVES GODIER, sous peine de devoir être neutralisés.

Toutes les présentations et démonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant. D'autre part, seuls seront autorisés à être présentés en ordre de marche les machines ou matériels dont les installations auront été reconnues conformes par la Commission de Sécurité.

12 Matériels présentés en évolution

Une aire protégée doit être réservée de façon à ce que le public ne puisse pas s'en approcher à moins de 1 m, cette distance pouvant être augmentée compte tenu des caractéristiques des matériels présentés. Ces dispositions sont applicables pour tous les stands, y compris ceux à l'extérieur des halls.

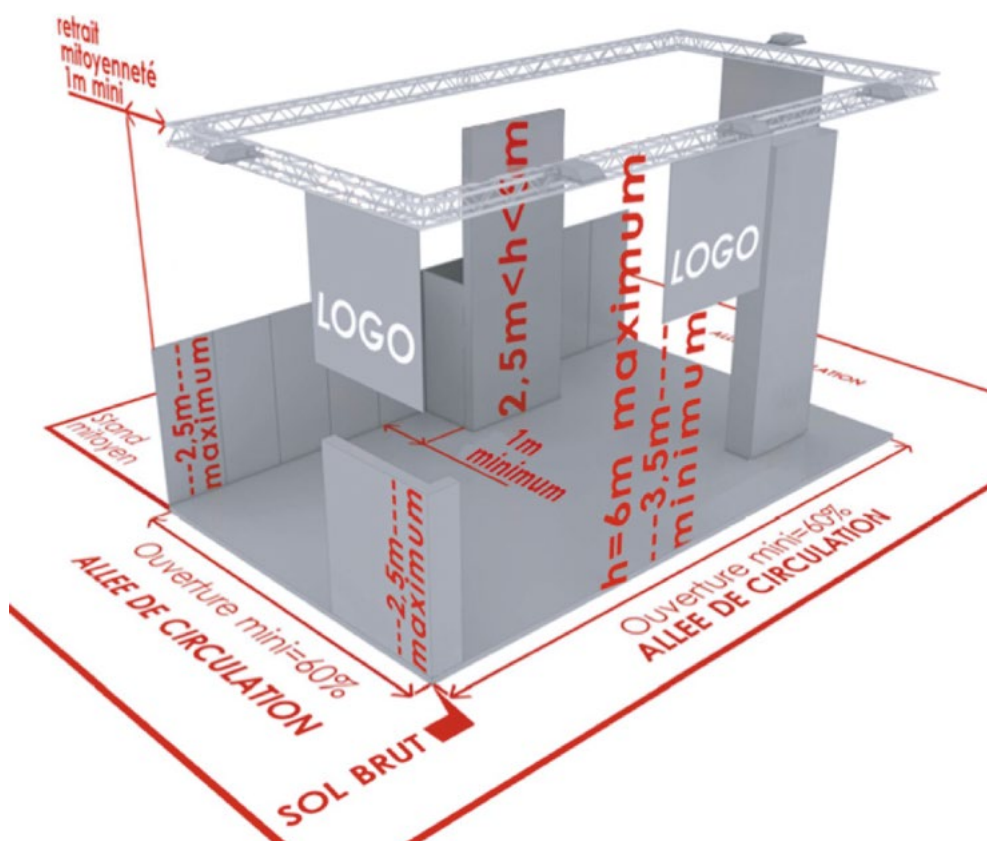
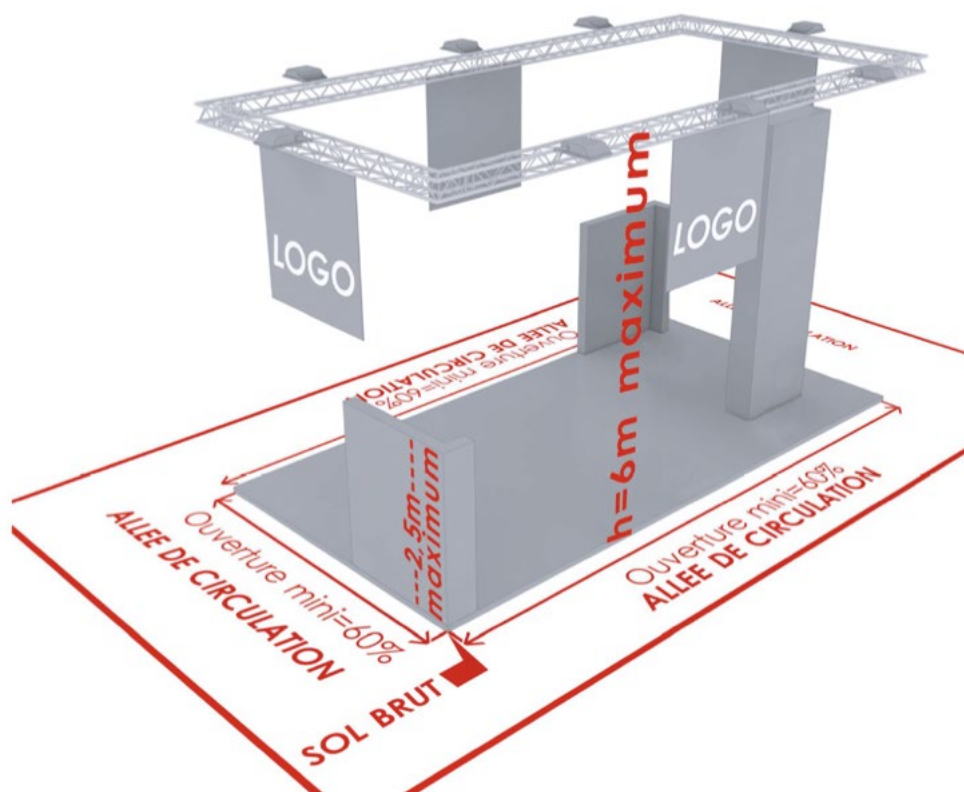
13 Accessibilité des personnes à mobilité réduite

Pour les stands ayant un plancher d'une hauteur supérieure à 2,50 cm, il est nécessaire de réaliser un accès pour les personnes à mobilité réduite. Pour les stands ayant un plancher entre 2cm et 4cm, il est nécessaire de s'équiper d'un chanfrein pour ceux d'une hauteur supérieure à 4cm, il faudra s'équiper avec une rampe. Cet accès devra être d'une largeur minimale de 0,90 m avec un pourcentage de pente inférieur à 5%.

14 Postes d'incendie RIA (Robinet d'Incendie Armé)

Les RIA devront toujours rester accessibles aux services de sécurité. Un passage de 1 m au droit de l'appareil doit être laissé libre de tout matériel jusqu'à l'allée de circulation du public. La présence de panneaux ou de tissus pour masquer l'appareil est absolument interdit.

RÈGLEMENT DE DÉCORATION



PRINCIPALES RÈGLES SÉCURITÉ ET HYGIÈNE A RESPECTER SUR UN SALON

PORT DU BADGE MONTAGE ET DÉMONTAGE

Obligatoire pour accéder au Salon

PORT DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Chaussures de Sécurité : Il est rappelé que le port des chaussures de sécurité (coquilles + semelle anti-perforation) est obligatoire pour toutes personnes pénétrant sur le site du salon pendant les périodes de montage et démontage.

Casque : Le port du casque est obligatoire pour tous les nacellistes, tous les salariés en situation de travaux superposés et toute tache présentant un risque.

Gants, lunettes de protection pour les taches à risques particuliers

LE LEVAGE ET LE TRANSPORT DE PERSONNEL ne peuvent être fait qu'avec des moyens spécifiquement conçus à cet effet.

Documents obligatoires à présenter sur le site

- Fiche de visite périodique de l'engin à jour (moins de 6 mois)
- C.A.C.E.S (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)
- Autorisation de conduite sur site de l'employeur
- Certificat médical d'aptitude à jour

TRAVAIL EN HAUTEUR : il est obligatoire de toujours utiliser des moyens assurant une protection collective. Les échelles ne doivent pas être utilisées en poste de travail.

LES OUTILLAGES ÉLECTRIQUES OU ÉLECTROPORTATIFS doivent être munis d'un système d'aspiration ou de récupération des poussières pour pouvoir être utilisés à l'intérieur des halls.

INTERDICTION DE FUMER DANS LES HALLS : au montage – démontage et pendant le Salon

RESPECTER LES ALLÉES DE CIRCULATION : elles doivent rester libres et circulantes pour les secours et les engins de manutention

ASSURER EN PERMANENCE LE NETTOYAGE ET L'ENTRETIEN de son stand et de sa zone périphérique

SYSTÈME D'ASPIRATION : les outillages électriques, fixes ou électroportatifs pour être acceptés dans le hall, doivent être munis d'un système d'aspiration ou de récupération des poussières.

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE :

Un seul et unique numéro :

03 90 50 51 10

EN CAS D'ACCIDENT : Indiquer clairement le motif et le lieu précis de l'accident afin de faciliter l'accès des secours.

EN CAS D'INCENDIE : Indiquer clairement le motif et le lieu précis de l'incendie afin de faciliter l'accès des secours. Déclencher l'alarme incendie en percutant les déclencheurs manuels. Évacuer et se réunir en extérieur.

MESURES COVID

**Nous vous informerons prochainement du
protocole sanitaire à appliquer**

HORAIRES :

MONTAGE – OUVERTURE DES PORTAILS

Dimanche 12 juin 2022..... 14h – 18h

Lundi 13 juin 2022..... 8h – 21h (dernière entrée 20h)

OUVERTURE ACCEUIL EXPOSANT

Dimanche 12 juin 2022..... 14h – 18h

Lundi 13 juin 2022..... 8h – 19h30

Mardi 14 juin 2022..... 8h – 18h30

Mercredi 15 juin 2022 8h – 18h30

Jeudi 16 juin 2022 8h – 17h30

ACCÈS EXPOSANTS PENDANT LE SALON

Mardi 14 juin 2022..... 8h – 19h

Mercredi 15 juin 2022 8h – 19h

Jeudi 16 juin 2022 8h – 21h

HORAIRES VISITEURS

Mardi 14 juin 2022..... 9h – 18h

Mercredi 15 juin 2022 9h – 18h

Jeudi 16 juin 2022 9h – 17h

HORAIRES DÉMONTAGE

Jeudi 16 juin 2022 17h : Début Démontage exposant

17h : livraison caisses sur stand par transpalette .

17h30 : Ouverture des portails du Parc et des portails bâtiments

Seul les Véhicules légers auront accès dans l'enceinte du Parc

19h : Accès semi-remorque dans l'enceinte du parc

19h : Accès chariot élévateur dans les halls

Vendredi 17 juin 2022..... 8h- 12h

COMMISSION DE SÉCURITÉ

Visite de la Commission de Sécurité, le Lundi 13 juin 2022 par notre chargé de Sécurité.

GARDIENNAGE

À partir du dimanche 18h, et jusqu'au jeudi 17h.